

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le six du mois de juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Thierry FAZILLE, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;

*Absents excusés : Gilles ANCEL qui a donné pouvoir à Valérie CHAMPEYTINAUD
Sébastien DUMAÎTRE qui a donné pouvoir à Laurence BOULANGER
Gérard COUBRET qui a donné pouvoir à Jacques TOURNIER
Vincent ASSELINEAU qui a donné pouvoir à Yvette DESMICHEL
Cédric COUEGNAS*

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 et 2 : révisions des loyers du salon de coiffure 6 grande rue et du logement selon les indices de l'INSEE.

Délibération N°3 : *délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.*

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Délibération N°4 : *Programme de travaux de voirie 2018.*

Le Maire rappelle que qu'il y aurait lieu de procéder à la réfection de voies communales. Après réunion de la commission des travaux, deux entreprises ont été consultées. L'entreprise COLAS a été la moins-disante, elle a donc été choisie à la majorité des voix pour les travaux suivants :

Travaux	Colas HT
Masvaudier VC 112	4 045,50 €
Masvaudier VC 113	3 859,30 €
Masvaudier VC 110	7 440,00 €
VC 120 Montourcy	2 373,00 €
Planechaud	11 050,00 €
Rue Georges Girard	2 530,00 €
Chemin des poupées	1 632,00 €
Rue des Rosiers	2 420,00 €
Rue du lotissement	1 100,00 €
total :	36 449,80 €

Délibération N°5 : *Etude réhabilitation du bâtiment 18 Grande Rue*

Le Maire rappelle qu'il y aurait lieu de procéder à la réhabilitation de l'immeuble acquis par la mairie situé 18 Grande Rue. La SARL Daniel Aujoux a été contactée afin d'établir un devis pour une première étude de réhabilitation. Ce devis s'élève à 800 € HT soit 960 € TTC.

Délibérations N°6 et 7: *avancement de grade aux services technique et administratif votés à l'unanimité.*

Délibération N°8 : Contrat à durée déterminée : reconduction d'un contrat à durée déterminée pour le poste d'adjoint technique en charge de la garderie du soir et de l'entretien des bâtiments communaux.

Délibération N°9 : DSIL signalétique

Le Conseil Municipal la fiche déposée dans le cadre du contrat de ruralité mis en place par l'Etat relative à la création et réalisation d'une signalétique. Le conseil municipal a déjà voté le principe mais le coût est à affiner, au vue des devis. Le compte rendu de la réunion de la commission ad-hoc est présenté et validé par les élus présents.

Coût estimé de l'opération HT :	29 720 € soit 35 664 € TTC
DSIL 50 %	14 860 €
Autofinancement	20 804 €

Délibération N°10 : Demande de concours technique et financier du SDEC et l'autorisation du conseil municipal au Maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public pour le quartier de Saint Severin

Délibération N°11 : Adhésion de principe à l'agence départementale d'ingénierie de la Creuse pour la partie ADS (autorisation des droits du sol)

Les modalités conventionnelles et notamment les conditions financières feront l'objet d'une prochaine délibération.

Délibération N°12 : Assainissement carrefour du bourg – Route de Felletin

Le Maire rappelle que qu'il y aurait lieu de procéder à la réfection de voirie et une reprise d'assainissement au carrefour de la Route de Felletin. Après réunion de la commission des travaux, des entreprises ont été consultées. L'entreprise TTPM a été la moins-disante, elle a donc été choisie pour la somme de 9 948 € TTC soit 8 290 € HT.